

ATTESTATION PREFECTORALE

Depuis sa création en 2009, je suis titulaire de l'Attestation Préfectorale des Guides de la Baie répondant aux compétences pour exercer leur activité dans l'intérêt de la sécurité publique.



SOUS-PRÉFECTURE D'AVRANCHES

N° 8/09

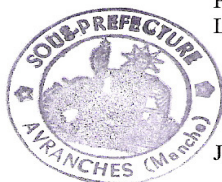
QUEMENER JEAN YVES
LE 30 JUIN 2009

Attestation de compétences

Guide de la traversée Baie du Mont-Saint-Michel

Au vu du dossier présenté par M. Jean-Yves QUEMENER et après avis conforme de la sous-commission technique, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, réunie le mardi 30 juin 2009 atteste que M. Jean-Yves QUEMENER répond aux compétences requises pour exercer l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

Avranches, le 30 juin 2009
Le Président de la commission,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Avranches,



Jean-Marc GIRAUD

